



Administration des impôts : confidentialité

Par **prmoreau_old**, le **04/12/2007** à **15:32**

Bonjour.

Le service des impôts a t il le droit de montrer mon dossier à mon concubin alors que nous ne sommes ni mariés ni pacsés ? Je pense que même si nous vivons en concubinage il y une clause de confidentialité.

Merci de votre réponse.

Madame MOREAU